



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : LE PROJET DE ZONAGE EN COURS

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, défini par Saint-Flour Communauté, à l'échelle des 53 communes du territoire, est en cours de construction. Pour rappel, cette démarche est désormais indispensable pour toute nouvelle ouverture à l'urbanisation sur le territoire. Il constituera la traduction concrète sur le terrain du projet de territoire adopté par les élus communautaires le 30 juin 2021.

Sur un plan réglementaire, le PLUi définira notamment les zones constructibles et non constructibles déterminées par chaque Conseil municipal sur le territoire, ainsi que les règles de construction applicables par zone.

En effet, toutes les communes travaillent actuellement à l'élaboration du projet de zonage, avec l'appui du cabinet Campus Développement mandaté par Saint-Flour Communauté. Des réunions publiques de concertation seront programmées au second semestre 2022. **Vous souhaitez participer à la concertation, exprimer vos souhaits et vos observations ?** Des registres de concertation sont à votre disposition dans les mairies des 53 communes membres de Saint-Flour Communauté, au siège de l'intercommunalité et dans vos Maisons « France Services » de Chaudes-Aigues et de Pierrefort.

Les demandes particulières seront examinées au regard des objectifs du projet intercommunal et des obligations du Code de l'Urbanisme. **Vous pouvez également transmettre vos observations en ligne** sur le site internet :

<https://saint-flour-communaute.fr/urbanisme-et-habitat/registre-de-concertation-vous-avez-la-parole/>

<https://saint-flour-communaute.fr/urbanisme-et-habitat/formulaire-de-demande-concernant-ma-parcelle/>

Le diagnostic territorial et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Saint-Flour Communauté sont consultables sur [ce lien](#)

Pour télécharger le document de présentation du PLUi de Saint-Flour Communauté :

[Présentation de la démarche de construction du PLUi de Saint-Flour Communauté](#)